

Calendrier de la campagne de subventions 2015 aux associations sportives de la Creuse

Dans le cadre de la procédure du dossier commun de subvention, le calendrier de la campagne de subventions (CNDS, Conseil général) est fixé comme suit :

- **Mardi 10 février 2015** : première réunion de la commission territoriale du C.N.D.S 2015 en vue de recueillir son avis sur la politique régionale et les principes de répartition des crédits de la part régionalisée du C.N.D.S. entre les départements et la région.
- **Mercredi 11 février** : lancement de la campagne de subventions
- **Réunions d'informations** en direction des comités départementaux et les associations sportives :
 - **mardi 17 février à 18h30** : salle n° 2 de l'ancienne Mairie de la Souterraine
 - **Mercredi 18 février à 18h30** : salle n°2 de la maison des associations à Guéret
 - **Jeudi 19 février à 19h15** : salle de réunion de l'association clés de contact (pôle enfance à Aubusson).
- **Lundi 23 mars** : date limite de dépôt des dossiers à la DDCSPP - CDOS et / ou au Conseil Général, le cachet de la poste faisant foi.
- **A partir du mardi 24 mars** : envoi des dossiers aux Comités départementaux ou aux Ligues pour avis.
- **Lundi 13 avril** : retour des dossiers avec avis. Envoi par les services de l'Etat d'une copie des avis au Conseil Général pour les dossiers communs.
- **A partir du 13 avril** : rencontres avec les comités départementaux.
- **Avril - début mai** : Instruction conjointe des dossiers par la DDCSPP, le CDOS et le Conseil Général.
- **Entre le 18 et le 22 mai** : Commission départementale des sports (concertation entre la DDCSPP, le Conseil Général, le CDOS et l'association des Maires et Adjoints de la Creuse).
- **fin juin / début juillet** : Assemblée plénière du Conseil Général statuant sur les subventions départementales du Conseil Général.
- **Deuxième quinzaine de juin** : deuxième réunion annuelle de la commission territoriale du C.N.D.S. sur la répartition des aides proposées aux différents groupements sportifs départementaux et régionaux (CROS-CDOS, Comités départementaux, Ligues et Comités régionaux).
- **Avant fin juin** : Transmission au CNDS des décisions d'attribution de subvention et mise en paiement